Image not found or type unknown

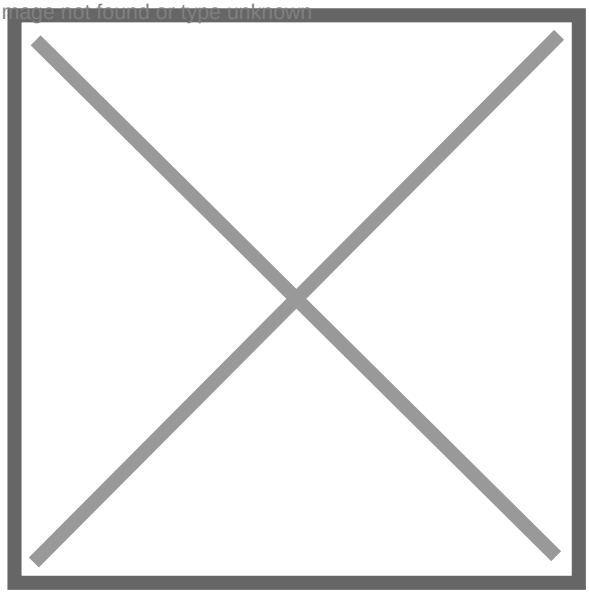

Lettre 48n non reçue donc perte de permis

Par **loren10500**, le **31/10/2015** à **12:38**

Bonjour,

j'ai eu mon permis traditionnel, le 20.06.2008, le 25.09.2010 j'ai perdu 6 points, pendant cette période probatoire et après la perte de mes 6 points je n'ai pas reçue de lettre 48N . Puis le 28.10.2012 j'ai perdu 3 points et le 12.08.2015 j'ai perdu 1 point. Ce jour, je reçois une lettre qui me dit que je dois retourner mon permis sous 10 jours en préfecture car je n'ai plus de point. Effectivement, je n'avais pas fait attention.
Il y-a t-il un vice de procédure dans le sens où on aurait dû m'avertir par cette fameuse lettre 48N ou pas?

Merci pour votre réponse

Par **kataga**, le **31/10/2015** à **15:08**

Bjr,
Oui, vous auriez du la recevoir .. mais en même temps, vous vous réveillez bien tard ...
Vous pouvez réclamer et vous verrez bien la suite.
Si dans deux mois, vous n'avez pas de réponse, vous aviserez ..
En attendant, vous n'avez plus de permis.
Il vous faut repasser le code en respectant bien les délais pour vous inscrire.

Par **loren10500**, le **31/10/2015** à **16:22**

merci pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le **04/11/2015** à **07:19**

Bonjour loren10500,

L'adresse, sur la carte grise, était bien la bonne à l'époque du retrait des points ? vous n'aviez pas déménagé ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés